



COMMUNE DE MIES

**PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 30 janvier 2008**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2007
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
6. Demande de crédit pour l'extension de l'école Au Sorbier
7. Demande de crédit pour la construction de 3 immeubles Au Sorbier
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Absents et excusés : L. HUG

A. HYSENI

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX

A.-P. MARCHAND

S. MASCALI

P. MEIER

S. MIR

G. PERRIN

C. STEVENS

P-A. SCHMIDT arrive à 21 h. 05

2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2007

Page 2 à la fin du 4^{ème} paragraphe des communications du bureau, il faut remplacer le verbe « participer » par « **assister** ».

Page 10, le Conseil accepte, après assurance que la Municipalité tiendra compte des remarques des Commissions des travaux, de l'environnement, des finances et... (ajouter) **des remarques d' A. BAERTSCHI.**

Page 12, A. CAVIN mentionne que le service technique a été renforcé par **2** membres (et non 3) de la famille GENOUD.

Aucune autre information ou correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Bureau :

La Présidente regrette le nombre d'absents de ce soir (10). Elle invite les conseillères et conseillers à assister le plus régulièrement possible aux séances qui relèvent de leur charge. Pour permettre à chacun de s'organiser, les dates des Conseils sont communiquées longtemps à l'avance.

4. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS n'a rien de particulier à signaler étant donné que le dernier Conseil a eu lieu le 12 décembre. Notre commune achète des calendriers du Zoo de la Garenne destinés à soutenir ses activités et les offre aux conseillers intéressés.

Les autres Municipaux n'ont, également, rien de particulier à signaler.

5. Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires :

F. GAVILLET donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

Discussion :

S. NCHINDA demande où il est possible de trouver le site internet renseignant sur cette taxe régionale de séjour.

C. FIGEAT explique que la taxe de séjour en 2007 a représenté pour notre commune CHF 325,60 (montant des nuitées de l'hôtel « La Couronne »). Avec la nouvelle taxe cette somme passera à CHF 1'221.-- et la commune va toucher 15 % de ce montant soit CHF 183.--

En ce qui concerne les résidences secondaires, seules 6 personnes sont taxées ce qui a représenté en 2007 CHF 2.916.--. Avec la nouvelle taxe ce montant passera à CHF 3.463.-- et la commune percevra CHF 800.--.

Les sommes perçues seront versées au Conseil Régional pour le développement du tourisme (sauf la part attribuée à notre commune).

C. HILFIKER demande si les personnes qu'on loge chez soi sont soumises à cette taxe.

Il fait aussi remarquer qu'il y a un illogisme dans le fait que le taux pour la taxe des résidences secondaires est dégressif en fonction du nombre de jours, alors que pour la perception de la taxe de séjour, c'est l'inverse. N'y aurait-il pas une erreur ?

Enfin il se demande où sera le bénéfice de la commune par rapport au travail que cela va représenter.

C. FIGEAT reconnaît que l'article 6 sera difficilement applicable vu sa complexité.

P. ENGELBERTS admet que ce préavis n'est pas très enthousiasmant mais il permet d'harmoniser les divers règlements des communes (26 au Conseil Régional). En multipliant les entrées d'argent par le nombre de communes concernées, le revenu semble intéressant pour le tourisme.

S. MEYLAN demande ce qui se passera si on n'accepte pas ce préavis.

P. ENGELBERTS, répond qu'on ne prélèverait pas de taxe et les personnes logeant à Mies seraient privilégiées par rapport aux autres communes, mais l'objectif consiste à participer à la collecte de fonds pour favoriser le tourisme dans la région.

S. NCHINDA souhaite savoir quelle infrastructure va être créée avec cette taxe.

P. ENGELBERTS mentionne qu'il s'agit surtout de favoriser la promotion du tourisme de la région et non de développer des infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis concernant le règlement de la taxe régionale et la taxe sur les résidences secondaires est accepté, tel que présenté, par 28 oui

3 non

3 abstentions

6. Demande de crédit pour l'extension de l'école Au Sorbier (en présence de Monsieur VUFFRAY, architecte)

Le dossier est présenté par A. CAVIN. Elle explique pourquoi la Municipalité envisage d'agrandir l'école et les locaux de l'UAPE. Pour l'école, l'agrandissement était déjà prévu en 1995 lors de sa construction. Quant à l'UAPE, elle occupe actuellement la cafétéria, trop petite malgré la construction de la véranda il y a 2 ans. Comme la commune a l'obligation de mettre des locaux à disposition pour occuper les enfants avant et après les heures scolaires et pour le temps de midi, cette construction est devenue nécessaire.

La disposition des locaux sera la suivante : le rez-de-chaussée sera attribué à l'UAPE (avec cuisine, réfectoire, salle de jeux, rangements, WC) alors que l'étage sera réservé à 2 nouvelles classes et à des sanitaires (il n'y a pas de sous-sol).

Sur cahier des charges, 5 architectes ont été invités à évaluer le coût de cette réalisation et c'est Monsieur VUFFRAY qui a été choisi; d'une part il a fourni l'estimation la moins élevée (CHF 1'800'000) et d'autre part, il a également beaucoup d'expérience dans le domaine des écoles (Nyon, Genolier...)

La Commission des finances a été très surprise par la différence de prix entre les différents architectes, mais Monsieur VUFFRAY s'est engagé à tout faire pour respecter le prix qu'il a mentionné même s'il ne peut rien garantir.

Discussion :

G. DERIAZ remarque que la partie nord est complètement aveugle (sans fenêtres), et demande si cela sous-entend qu'il y aura d'autres modules prévus.

A. CAVIN signale qu'un ou 2 modules peuvent encore être construits ultérieurement mais qu'il y a une classe libre actuellement (qui sera occupée en septembre prochain) et que les 2 classes qui seront construites seront « de réserve ».

G. DERIAZ remarque que le local de l'UAPE sera plus grand et demande s'il sera possible de l'utiliser à d'autres fins, par exemple, pour des fêtes de familles le week-end.

A. CAVIN précise que ce local sera strictement réservé à l'UAPE mais l'actuelle cafétéria sera libérée pour ce type d'activités.

G. DERIAZ, très surpris par le montant peu élevé de M. VUFFRAY, demande que le montant soit protocolé pour qu'il n'y ait pas de dépassements.

E. FLEURY dans le même ordre d'idée, est étonné de n'avoir aucun détail de ce qui est compris et non compris dans ce montant de CHF 1'760'000,-- ce qui ne permet aucune vérification du bien-fondé de cette somme globale.

M. VUFFRAY intervient avec l'accord de la Présidente pour apporter quelques précisions quant à son engagement face aux coûts. L'appel qui a été fait par la Municipalité était de connaître un ordre de grandeur du coût de la construction. Comment une personne sensée peut-elle s'engager à long terme sur un coût de construction, sur un projet qu'il n'a pas fait, qu'il ne connaît pas et dont il ne connaît même pas les détails !

Par contre l'estimation par rapport à un gabarit connu et déterminé par la municipalité, a permis de dire que pour faire ce travail, il faut un nombre d'heures d'occupation pour lequel des honoraires seront demandés et c'est sur ce point uniquement qu'il y a engagement mais pas sur le coût total d'une telle construction.

Malgré cela et par expérience il a été établi une valeur « raisonnable » du coût de la construction pour un objet simple, soit CHF 555.-- le m³ (ordre de grandeur) avec, en plus, un équipement de cuisine et autres éléments mineurs (ex. cloisons pour l'UAPE). Il ne s'agit que d'un ordre d'idée et d'une évaluation globale. Le cubage est connu (2700 m³) et le défi sera de réaliser cette opération pour le prix avancé.

N'étant pas une entreprise générale, le projet n'est pas estimé à un prix « clefs en mains ».

C. FIGEAT indique que le coût de construction de l'école comme elle est à présent (salles de classes, salle de gym, cafétéria, appartement du concierge...) était d'environ CHF 7'000'000,-- à l'époque (il y a 12 ans) et que le coût estimé maintenant du futur objet est dans le même ordre d'idée.

P. CODEREY demande si les installations de chauffage actuelles ont suffisamment de puissance pour supporter cet ajout et s'il y aura besoin d'une nouvelle chaudière pour les futurs autres modules.

M. VUFFRAY reprend la parole pour signaler qu'une analyse thermique est actuellement en cours. Les restrictions en matière de chauffage et d'énergie sont tellement pointues qu'il est impossible à un architecte de déposer un dossier à l'enquête publique sans qu'un ingénieur conseil ne fasse une étude thermique complète. Le bureau technique mandaté a fait l'analyse et a conclu que l'on pouvait se rattacher à l'installation existante de même que pour les installations sanitaires.

G. DANISI demande si le prix de la construction peut passer du simple au double ou au triple vu que le montant avancé n'est pas garanti.

M. VUFFRAY a fait une évaluation qui tient compte de son expérience et va faire en sorte de respecter la demande et évaluer les besoins pour le meilleur prix. Il est soumis au marché public sans connaître le niveau des soumissions des différentes entreprises. Aujourd'hui les coûts de la construction sont élevés mais il ne s'agit pas de demander le double et encore moins le triple de ce qui a été avancé.

S. MEYLAN fait remarquer que le bâtiment n'est pas bien isolé et demande s'il y a une amélioration de l'isolation dans le nouveau projet.

M. VUFFRAY répond qu'aujourd'hui les murs ne peuvent plus être construits comme il y a une dizaine d'années (monolithique) et que l'on étudie une isolation optimale tout en respectant l'esthétique actuelle.

A. CAVIN confirme que la réglementation au niveau de l'isolation est très stricte et sera respectée.

J.-P. STREIT demande s'il ne serait pas judicieux d'excaver le nouveau module pour louer les locaux à des sociétés (par exemple l'école de musique).

P. ENGELBERTS signale que les locaux actuellement à disposition pour la musique le sont à titre gracieux car l'école de musique n'a pas les moyens de louer des espaces; et de plus faire des locaux en sous-sols est coûteux. Si on veut des nouveaux locaux (par exemple pour l'école de musique), il faudrait penser à un autre projet, car l'acoustique est très mauvaise en sous-sol.

C. FIGEAT signale qu'en cas de construction de sous-sol le prix ne sera pas le même, les travaux dureront plus longtemps et entraîneront plus de nuisances.

G. DERIAZ souhaite savoir dans quel délai les travaux seront réalisés si le projet est accepté aujourd'hui.

P. ENGELBERTS rappelle qu'en cas d'acceptation ce soir, il y aura ensuite mise à l'enquête publique (avec oppositions possibles), qu'ensuite des plans définitifs seront exécutés, puis différentes entreprises pourront soumissionner et c'est seulement à ce moment que l'on connaîtra le coût exact des travaux.

La Municipalité aimerait que le projet puisse commencer cette année mais rien n'est certain.

G. DERIAZ fait remarquer que ce projet, relativement simple, aurait pu être confié à une entreprise générale avec un prix fixé au départ. Ceci n'étant pas le cas, il espère qu'en cas de

dépassement au moment des soumissions rentrées, la Municipalité revienne soumettre le projet au Conseil avant de procéder aux adjudications.

P. ENGELBERTS signale que la Municipalité n'a pas pour habitude de dépasser les budgets et comme elle n'a qu'une compétence de CHF 30'000.-- elle doit obligatoirement passer par le Conseil pour les dépassements importants. La Municipalité demande qu'on lui fasse confiance et se fait un point d'honneur de respecter le coût initial.

B. HUG, demande que le crédit soit amorti sur **20 ans au maximum** et non pas sur 30 comme proposé.

C. FIGEAT admet qu'en ce qui concerne l'amortissement il n'y a aucun problème pour amortir le projet sur 20 ans.

B. GAUD demande qu'en cas de modification du cahier des charges par la Municipalité ou l'instruction publique, la Commission des travaux soit convoquée pour pouvoir mentionner les modifications au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis No 1/2008 concernant la demande de crédit pour l'extension de l'école au Sorbier en recourant à un emprunt d'un maximum de CHF 1'800'000.-- aux meilleures conditions du marché avec amortissement sur 20 ans et charges d'exploitations incluses dans les charges de l'école, est accepté par :

30 oui

1 non

3 abstentions

7. Demande de crédit pour la construction de 3 immeubles Au Sorbier
(départ de M. VUFFRAY et entrée de MM. MARTIN et VIAL du bureau MTM)

P. ENGELBERTS mentionne que des immeubles à loyers modérés sont souhaités depuis de nombreuses années et fait un bref historique du projet présenté ce soir.

Achat du terrain se trouvant en zone agricole et échange (sur demande du Canton) de l'affectation avec un autre terrain se trouvant derrière la déchetterie et étant d'utilité publique. Constitution d'un PPA avec projection de l'affectation de ce terrain (construction d'immeubles à loyers modérés). Vote par le législatif du PPA et de la levée des oppositions.

Présentation aujourd'hui d'un projet abouti. La Commission des travaux ayant été largement consultée lors de l'élaboration du projet, et le préavis de la Municipalité concernant uniquement une demande d'un crédit de construction, il n'y a ici qu'un rapport de la Commission des finances.

A. CAVIN complète l'historique depuis l'achat du terrain.

Suite à l'accord du Conseil sur l'affectation de ce terrain, il a été fait un appel de candidature en 2005 (obligatoire pour tout grand projet) orchestré par M. VUFFRAY, architecte. 24 bureaux ont répondu à la mise au concours, 5 projets ont été sélectionnés et c'est finalement le Bureau

MTM qui a remporté le concours pour un coût estimé de CHF 7'661'000.-- (sans le prix du terrain). Le projet présenté aujourd'hui est le fruit d'années de recherches.

En plus des plans exposés dans la salle, des gabarits ont été posés sur le terrain ces derniers jours.

Présentation Powerpoint du projet par R. MARTIN, architecte (cadre légal selon PPA accepté en 1999, mise au concours, photos du site, développement du projet et développement du budget). Le caractère de l'architecture est simple et rural.

Pour justifier l'augmentation de coût à CHF 12'536'000.-- il démontre que les plans proposés aujourd'hui sont plus sophistiqués que ceux présentés au concours, que le prix du terrain n'était pas compris, pas plus que les diverses demandes ultérieures des commissions (ajout de pignons, modification des façades latérales, modification du cubage pour le passage à Minergie, cheminements différents, places de parking extérieures pour chaque appartement, aménagements extérieurs...). Actuellement, le projet est prêt pour la mise à l'enquête.

A. CAVIN signale que la Commission des travaux a été contactée en décembre pour participer au choix du chauffage à prévoir (pompe à chaleur, pellets ou copeaux de bois).

Le projet a été discuté avec la commission des finances qui, pour une économie d'environ CHF 200'000.-- a donné sa préférence au chauffage à copeaux. La Municipalité, en présence de son conseiller en chauffage M. JACQUIER, est arrivée aux mêmes conclusions.

La Commission des finances a également estimé que, vu le coût du parking sous-terrain et le fait que les places trouveraient difficilement preneur (éloignement des bâtiments), on économiserait environ CHF 1'200'000.-- en le supprimant et en installant des places supplémentaires en surface.

Pour l'équipement des cuisines et pour faire quelques économies, le lave-vaisselle n'équiperait pas les appartements (mais les emplacements seront prévus) soit une économie d'environ CHF 30'000.-- à 40'000.-- pour l'ensemble des appartements.

Discussion :

G. DANISI signale qu'il a été fait mention de mise au concours; elle demande à connaître le coût mentionné par les autres participants et leur nom.

A. CAVIN rectifie qu'il ne s'agissait pas d'un projet mis au concours (auquel cas il aurait fallu rétribuer les participants) mais plutôt un appel d'offres obligatoire pour un projet d'une telle importance (plus de CHF 2'000'000.--), qu'en son temps les prix des différents projets sélectionnés ont été donnés et qu'il est inutile de revenir sur cette histoire ancienne qui appartient à la précédente législature et dont les grandes lignes se trouvent sur le site internet de la commune.

Le projet actuel respecte le processus en tout point. R. MARTIN signale en outre que ce projet à caractère social lui tient vraiment à cœur.

P. CODEREY pose 5 questions ou remarques, à savoir : un loyer pour des 4 pièces estimé à CHF 2'450.-- sans les charges est-ce adapté à du logement dit social ?

C'est la question que se pose aussi E. FLEURY

- le coût des aménagements extérieur semble élevé (CHF 428'000.--)
- y a-t-il des appartements prévus pour des handicapés (il n'y a pas d'ascenseurs) ?
- le système de chauffage à copeaux n'est-il vraiment pas polluant ?
- il est mentionné « indice genevois » dans le préavis, pourquoi ?

Pour ce dernier point R. MARTIN répond que c'est parce qu'il n'existe pas d'indice vaudois !

P. ENGELBERTS, pour répondre à la question 1, signale que le terme social est ici employé pour des loyers inférieurs à ceux pratiqués normalement dans la région (référence au triangle, complexe nouvellement construit) mais qu'il ne s'agit pas de HLM, la commune voulant rester maîtresse de la gestion (sans subvention du canton) et proposer un habitat de qualité à loyer maîtrisé.

Il est vrai aussi que si le coût final de la construction est inférieur à celui indiqué ici, les loyers seront moins élevés.

A. CAVIN explique que les loyers ont été comparés à ceux des autres appartements de la commune (Chauchay et ancienne poste) mais un peu plus élevés étant donné l'implantation et la meilleure qualité de la construction, puisque neuve.

La liste d'attente pour ce genre d'appartements est déjà longue (plus de 40 demandes). 80 % sont le fait de personnes du village ou d'enfants ayant quitté le village pour leurs études et désirant y revenir.

R. MARTIN répond que le terrain à aménager est vaste (8'500 m²), que du fait de la suppression du parking souterrain, les parkings extérieurs seront plus nombreux, qu'il faut prévoir des cheminements piétonniers, des jeux, etc... Le coût des aménagements extérieurs revient à CHF 180 à 220.-- le m² tout compris (engazonnement, clôtures...).

Il n'y aura que les appartements du rez-de-chaussée qui seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, car l'installation d'ascenseurs revient à CHF 150'000.-- par cage et nécessite de prélever 4 m² sur les appartements pour l'emplacement.

A. HEPP signale que la Commission de l'environnement n'a jamais été consultée pour participer à l'élaboration de ce projet. G. DERIAZ, qui fait aussi partie de cette Commission, le regrette d'autant plus qu'il a une certaine expérience en ce domaine et trouve que le prix mentionné pour des capteurs solaires est beaucoup trop élevé comparé à ses informations.

A. CAVIN et C. FIGEAT convaincus par la géothermie pour les maisons privées ont été très étonnés des résultats de l'étude concernant les immeubles où le procédé n'est conseillé.

Au bilan écologique le système du chauffage à copeaux est plus approprié et ce n'est pas le prix qui a dirigé le choix.

R. MARTIN (MTM) pour répondre à MM. CODEREY et DERIAZ mentionne que le chauffage au bois est moins coûteux, n'a que peu de cendres, pollue peu ou pas grâce au filtre à particules obligatoire et offre une puissance de 160 kW. Toutes les données de l'environnement sont respectées.

Une station sera construite à Trélex pour le stockage des copeaux du bois du Jura (d'où peu de pollution pour le transport).

Le capteur solaire est intéressant, mais au niveau recyclage il pose un gros problème.

E. FLEURY pose la question de la répartition des pièces et demande si on ne peut pas prévoir des appartements de 5 pièces pour répondre à la complexité des familles recomposées; ne pourrait-on pas transformer les 3 pièces et les 2 pièces de l'étage en un seul appartement ?

P. ENGELBERTS signale que l'étude a été faite selon la demande par rapport à la liste d'attente. Si on fait des plans différents par chaque immeuble, les coûts de construction seront à la hausse. Il s'agit aujourd'hui de voter pour un budget et pas pour la répartition des appartements.

E. PETTINAROLI demande pourquoi l'orientation des 3 immeubles est différente et si la chaudière à bois (unique pour les 3 immeubles) est prévue aussi pour les futurs immeubles.

P. ENGELBERTS dit qu'il n'y a aucune autre construction prévue dans l'immédiat et que les techniques évoluant constamment il n'est pas judicieux de faire cette projection.

R. MARTIN signale qu'il n'est pas bon de sur dimensionner une chaufferie mais que celle-ci doit donner le maximum de son rendement pour bien fonctionner.

En ce qui concerne l'orientation des immeubles, elle optimalise la vue et l'ensoleillement pour chaque bloc.

P.-A. SCHMIDT applaudit ce projet et remercie la Municipalité de tenir compte des observations du Conseil pour réduire la facture totale (disparition du parking souterrain, moindre frais pour les aménagements...)

Pour le choix du chauffage, c'est le bilan écologique qui devrait primer.

G. DERIAZ regrette que l'on abandonne le système de capteurs solaires pour le chauffage de l'eau.

P. CODEREY demande s'il n'y a pas le risque de ne plus avoir de bois à brûler dans plusieurs années. R. MARTIN signale que l'on se sert du bois depuis toujours et au niveau technique c'est le système le plus ancien par rapport au solaire ou au géothermique. Il fait remarquer aussi que les forêts ne sont plus exploitées et que ce sera une occasion de le faire.

P. ENGELBERTS signale que le bois est une énergie renouvelable et que ce qui sera utilisé sera remplacé.

A. BAERTSCHI demande si on ne doit pas refaire un appel d'offre maintenant que l'on a un coût estimé augmenté de plus de CHF 4'000'000.-- par rapport au précédent. Le coût total serait-il inférieur si on faisait un appel d'offre maintenant ?

R. MARTIN signale qu'il n'y aurait pas d'économies au niveau honoraires d'architecte mais que pour tous travaux de plus de CHF 1'500'000.-- (maçonnerie, charpente...) il y aura soumission au marché public (inscription dans la FAO) avec ouverture publique des enveloppes.

P. ENGELBERTS fait part de la complexité du marché public qui complique la procédure mais il promet que l'on aura le meilleur prix pour essayer d'obtenir des loyers abordables.

C. FIGEAT fait remarquer qu'il faut veiller à un taux de rendement suffisant pour ne pas avoir à financer les appartements au cas où les taux hypothécaires remonteraient. Cette remarque a aussi été mentionnée par S. MOSES sur le fait que le taux indiqué (4,43 %) ne laisse aucune marge de manœuvre.

S. MOSES demande aussi que l'on modifie le texte du préavis de la Municipalité pour la demande de crédit en indiquant ... CHF 12'300'000.-- moins les économies réalisées suite aux modifications proposées par les Conseillers. C. HILFIKER demandant même s'il ne serait pas judicieux de diminuer le montant et d'indiquer que le préavis est accepté avec une demande de crédit de CHF 11'300'000.--

G. DANISI a remarqué que le bardage sera en Eternit et craint que ces matériaux ne contiennent de l'amiante. Il lui est répondu qu'il n'y a plus d'amiante dans l'Eternit actuellement et ce depuis plus de 20 ans.

P. CODEREY demande si le terme rendement est compatible avec le social.

C. FIGEAT signale que si la commune subventionne entièrement le projet, ce sera nos impôts qui devront payer la facture. Il s'agit d'un choix politique.

P. CODEREY voudrait des précisions sur l'évacuation des eaux pluviales.

R. MARTIN dit que ces eaux vont s'infiltrer dans les champs et les autres eaux vont aller dans les collecteurs; en cas d'orages, le surplus ira vers le Torry pour retour à la nappe phréatique. Il n'est pas prévu d'utiliser l'eau des toitures pour les arrosages.

G. DANISI demande quel sera le genre de vitrage prévu et R. MARTIN répond qu'il s'agit d'un double vitrage de 1,3.

G. DANISI demande si l'isolation du bâtiment sera faite avec du sagex et R. MARTIN, qui a la fibre écologique, signale qu'il n'y aura pas de sagex, mais qu'il doit utiliser les critères de Minergie pour tout le bâtiment, que les murs, toitures et sous-sols seront isolés comme il se doit.

S. MOSES apprécie toutes les informations données mais estime que ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails, il faut se fier aux experts et il est temps de voter pour ce projet ou non.

N. WUILLEMIN signale que le Conseil a voté au début de la législature un plafond d'endettement à CHF 10'000'000.--, l'ensemble des projets à l'étude atteint plus de CHF 15'000'000.-- et demande s'il sera fait appel au Conseil d'Etat pour le dépassement.

P. ENGELBERTS indique que ce sera le cas si besoin est. Mais C. FIGEAT signale que nous avons à peu près CHF 4'000'000.-- de liquidités, que les projets ne seront pas tous réalisés en même temps et qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de faire cette demande auprès du Conseil d'Etat.

Chacun ayant eu largement la possibilité de s'exprimer, il est passé au vote.

Le préavis No 2/2008 concernant la demande de crédit d'un maximum de CHF 12'300'000.-- pour la construction de 3 immeubles au Sorbier, sous condition que la Municipalité s'engage à prendre en compte les remarques émises par le Conseil pour diminuer les coûts, à savoir : la suppression du garage souterrain, la mise en place d'un chauffage performant et écologique, la diminution des coûts des aménagements extérieurs, et par un équipement de cuisine réduit (pas de lave-vaisselle).

**Est accepté par : 30 oui
 0 non
 5 abstentions**

8. Divers et propositions individuelles :

J.-L. RAY demande s'il doit mettre la discussion sur le site, dans quel délai et comment.

A. CAVIN signale qu'elle a reçu les documents de la présentation Powerpoint des architectes et que ceux-ci sont à disposition des Conseillers intéressés.

C. FIGEAT ne désire pas que les aspects financiers soient indiqués sur le site étant donné qu'il va y avoir des modifications.

J. SHELDON, mentionne qu'il s'est retrouvé seul aux deux dernières séances du Conseil intercommunal du SITSE et qu'il est délégué au même titre que Messieurs STREIT, MEROZ et FLEURY, M. FIGEAT étant Municipal « fixe ».

P. CODEREY demande que la Présidente écrive aux Conseillers régulièrement absents pour qu'ils honorent leur élection par une présence aux séances.

Demande également où en est le questionnaire qui doit être lancé sur la fusion de communes.

Il demande si J-L. SEMOROZ peut faire contrôler le trafic des motards bruyants à travers toute la commune.

Celui-ci fera le nécessaire auprès de la police et relate l'incident survenu il y a peu lors d'un contrôle de vitesse (agression sur les policiers).

P. ENGELBERTS précise que l'élaboration d'un sondage pour la fusion est très longue, car elle doit passer entre les différentes communes (9). Il y aura une présentation au public en février au théâtre de Terre-Sainte. La presse relatera prochainement les différentes collaborations intercommunales existant déjà (service du feu, distribution de l'eau...) et il faudra aussi chiffrer la part des budgets communaux qui est consacrée à ces participations (pot commun, école...). Les enjeux étant importants, il faut prendre le temps de faire ce travail correctement. Le site internet de Terre-Sainte est en construction et sera prêt prochainement.

G. DERIAZ demande où en est le schéma directeur de Terre-Sainte.

P. ENGELBERTS signale que des études de cas doivent encore être faites et qu'un avant-projet a déjà été donné. Lorsqu'il y aura une information sérieuse, elle sera transmise au Conseil.

S. NCHINDA demande s'il y a la possibilité d'avoir une crèche à Mies et pourquoi il n'y en a pas. Ce à quoi P. MASCALI répond qu'il est très difficile d'ouvrir une crèche, il faut passer par le SPJ et employer des personnes qualifiées pour la petite enfance ayant au minimum 3 ans d'expérience. Il y a une crèche payante à Coppet pour environ 60 enfants mais elle est complète.

P. ENGELBERTS signale qu'une étude est en cours au niveau régional pour 3 formes de structures d'accueil : UAPE (même tarif pour toutes les communes), mamans de jours (tarifs pouvant être différents) et crèches (tarif différent si non Coppétan).

S. NCHINDA a remarqué qu'il n'y a plus de panneaux de limitation de vitesse sur la commune et demande pourquoi.

J.-L. SEMOROZ signale que selon le nouveau règlement, le 50 km/h est généralisé dans toute la commune, que des panneaux de signalisation se trouvent à chaque entrée de la commune, que dans la zone de l'école la vitesse est de 30 km/h et qu'un contrôle radar sera prochainement effectué.

S. NCHINDA demande si la Municipalité a eu des nouvelles concernant la sortie éventuelle des poids lourds au Sorbier vers Tannay.

J.-L. SEMOROZ n'a reçu aucune réponse du bureau d'ingénieurs mandaté pour savoir si le tunnel du Torry pouvait supporter les 40 tonnes.

J. SHELDON demande si on a reçu des nouvelles concernant la limitation de vitesse à 60 km/h sur la route Suisse (au lieu de 80) car la zone est très dangereuse.

J.-L. SEMOROZ signale que cette limitation est refusée pour le moment mais il a demandé à la police de Coppet de faire plus de contrôles.

P. ENGELBERTS signale que lorsque la route Suisse sera aménagée (rétrécissement pour zone piétonne et/ou parking) on pourra éventuellement faire réduire la vitesse.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 23 h. 45 et suivie d'un apéritif.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN